Insee Conjoncture
Grand Est

N° 23
Juillet 2020

L'activité partielle soutient les entreprises de la région, mais l'intérim accuse une chute historique

Le dispositif de chômage partiel systématisé à la fin du mois de mars amortit les effets de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 sur l'emploi salarié au 1er trimestre (- 2,1 % dans le Grand Est). Ces effets se font surtout sentir sur l'intérim, en retrait depuis plusieurs trimestres, qui représente les deux tiers des emplois salariés perdus. Entre mars et juin, près de 70 % des établissements employeurs du Grand Est ont déposé une demande d'autorisation préalable de mise en activité partielle pour plus de trois salariés sur cinq. Entre le 17 mars et le 30 avril 2020, la proportion de salariés placés en chômage partiel varie de deux à trois sur dix dans la région. Le taux de chômage au sens du BIT recule en *trompe-l'œil* au premier trimestre (- 0,3 point), tandis que le nombre d'inscrits à Pôle emploi augmente légèrement (+ 0,1 %), porté par les entrées massives pour fin de mission d'intérim (+ 57 %).
Dans le Grand Est, la perte d'activité était estimée à 30 % au mois d'avril. En juin, elle serait encore inférieure de 12 % à son niveau d'avant-crise. L'activité se poursuit dans certains secteurs moins touchés par la crise : agriculture, industrie agroalimentaire, secteurs de l'énergie, de l'information et de la communication, activités financières, secteur non marchand. À l'inverse, la construction, l'industrie automobile, l'hébergement-restauration, le transport et les autres activités de services souffrent davantage de la crise sanitaire. La réduction du nombre de créations d'entreprises est forte dès le 1er trimestre 2020, et se poursuit en avril et mai. Les dépôts de bilan sont quant à eux en baisse, sans doute artificiellement, du fait de la réduction de l'activité des juridictions commerciales pendant le confinement et des changements réglementaires temporaires. La construction de logements diminue ce trimestre dans le Grand Est, davantage qu'en France. La consommation d'électricité recule entre mars et mai, et ne retrouve pas, malgré le déconfinement, son niveau de mai 2019.
Le ralentissement de l'activité se perçoit aussi à travers les transactions par carte bancaire qui chutent de 45 % en une semaine au début du confinement, et qui rebondissent dès le début du déconfinement. L'activité de tous les pays frontaliers du Grand Est est affectée par la crise sanitaire au 1er trimestre 2020 et le taux de chômage au sens du BIT progresse partout, sauf en Belgique.

Liliane Clément, Marie-Laure Kayali, Laurence Luong, Brigitte Martin, Thibaut Martini, Béatrice Neiter, Loic Rousseau, (Insee), Antonio Sedeno (Direccte)

Rédaction achevée le 8 juillet 2020

Les conséquences de la crise sur l'emploi salarié restent modérées au 1er trimestre

Les effets de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 ne se font que modérément ressentir dans les estimations d'emploi salarié du premier trimestre 2020. Le dispositif de chômage partiel a permis de contenir la baisse d'emploi. Certains contrats à durée déterminée, environ 9 % des salariés en France, risquent néanmoins de ne pas être renouvelés au cours des trimestres à venir. L'emploi intérimaire, flexible par essence, est beaucoup plus affecté par la crise. Ce statut représentait 3,3 % de l'emploi dans le Grand Est et 1,9 % en France avant la crise. La région perd ainsi 40 000 emplois salariés (- 2,1 %), dont les deux tiers dans le secteur intérimaire. La baisse est de même ampleur dans les autres régions. Les pertes d'emplois touchent essentiellement le secteur privé, tandis que l'emploi public ne recule que de 0,3 %. L'emploi se contracte dans tous les départements (de - 2,6 % en Haute-Marne à - 1,7 % dans la Meuse). Cependant, il croît légèrement dans certains secteurs d'activité et certains territoires, pour lesquels la conjoncture était favorable en début d'année.

Baisse historique de l'emploi intérimaire

À la fin du 1er trimestre 2020, l'emploi intérimaire, qui se dégradait déjà fortement depuis plusieurs trimestres, recule de 44 % par rapport à fin 2019 (soit 28 200 emplois en moins), contre - 40 %

PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST
Liberté Égalité Fraternité
Insee Grand Est

au niveau national, faisant du Grand Est la région la plus touchée. La baisse est plus contenue dans la Meuse, dont un quart de l'emploi intérimaire est perdu, alors que les Vosges en perdent plus de la moitié.

La construction est le grand secteur le plus durement touché, suivi de l'industrie, du tertiaire marchand et du tertiaire non marchand (respectivement - 65 %, - 47 %, - 31 % et - 22 % d'intérimaires).

Hors intérim, la construction résiste

L'emploi dans la construction reste cependant stable dans la région. En France, 5 000 emplois de moins sont dénombrés, soit - 0,4 %. Ce secteur étant sur une bonne dynamique depuis 2017, l'impact de la crise est modéré au 1er trimestre 2020, et l'emploi progresse légèrement dans six départements, dont le Bas-Rhin (+1,0 %) ; en Moselle au contraire, l'emploi diminue de 1,2 %.

Forte dégradation de l'emploi dans l'hébergement et la restauration

Dans le tertiaire marchand, l'emploi fléchit de 1,0 % dans le Grand Est et de 1,3 % en France. Ce repli est plus marqué en Haute-Marne, dans les Ardennes et en Meurthe-et-Moselle (entre - 1,9 % et - 1,6 %), que dans le Bas-Rhin et la Meuse (- 0,4 % et - 0,7 %). La perte est forte dans l'hébergement et la restauration avec 2 500 emplois de moins (- 3,3 %), et les autres activités de services (services aux ménages et sécurité inclus) avec 2 100 emplois en moins (- 2,5 %). Au niveau national, la baisse est plus accentuée (- 4,4 % et - 2,8 %).

L'industrie et le tertiaire non marchand perdent respectivement 1 300 et 2 800 emplois, soit - 0,4 % chacun. En France, le recul est identique dans l'industrie et moins soutenu dans le tertiaire non marchand (- 0,2 %). L'emploi industriel se contracte dans tous les départements, seules les Ardennes gagnent 0,2 % d'emplois. La Haute-Marne en perd 2,0 %, suivie de l'Aube (- 1,4 %). La baisse est inférieure à 1,0 % dans les autres départements.

L'emploi diminue aussi dans le tertiaire non marchand : neuf départements sur dix sont concernés (de - 1,1 % dans la Meuse à - 0,2 % dans la Marne), et le Bas-Rhin fait figure d'exception avec une croissance de 0,2 %.

Une demande de mise au chômage partiel pour 891 300 salariés du Grand Est

Ce paragraphe traite des demandes d'autorisation préalable (DAP) de mise en activité partielle cumulées entre le 1er mars 2020 et le 22 juin 2020. Une DAP, même suivie d'une décision favorable de l'autorité administrative, ne se traduit pas systématiquement par une mise effective en activité partielle des salariés par leur employeur. Les mises effectives en activité partielle entre mars et avril ne pourraient représenter qu'entre un tiers et la moitié des DAP.

Au 22 juin 2020, en raison de la crise sanitaire, un peu plus de 91 000 établissements employeurs du Grand Est ont déposé une demande d'autorisation préalable de mise en activité partielle.

Ces demandes concernent 891 300 salariés, pour un total de près de 430 millions d'heures chômées demandées. La région rassemble ainsi 8 % de l'ensemble des salariés concernés et des heures demandées en France métropolitaine.

En moyenne, 482 heures chômées ont ainsi été demandées par salarié, ce qui représente environ 13 semaines de 35 heures. Sur l'ensemble du territoire métropolitain, l'Île-de-France et l'Auvergne-Rhône-Alpes sont les deux régions ayant enregistré le plus de demandes d'autorisations préalables. Le Grand Est se place en 6e position, entre la Nouvelle-Aquitaine et les Hauts-de-France.

Le Bas-Rhin regroupe un quart des demandes

Au sein du Grand Est, les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle concentrent la majorité des demandes de mise en activité partielle, soit 56 %. Un quart des demandes sont bas-rhinoises et

1 Évolution de l'emploi salarié

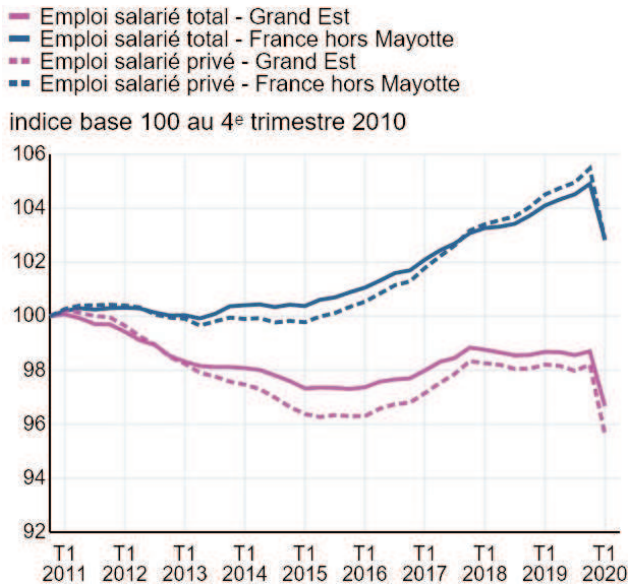

Notes : données CVS, en fin de trimestre. Les données du dernier trimestre affiché sont provisoires.
Champ : emploi salarié total.
Source : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acoss-Urssaf, Dares, Insee.

2 Évolution de l'emploi intérimaire

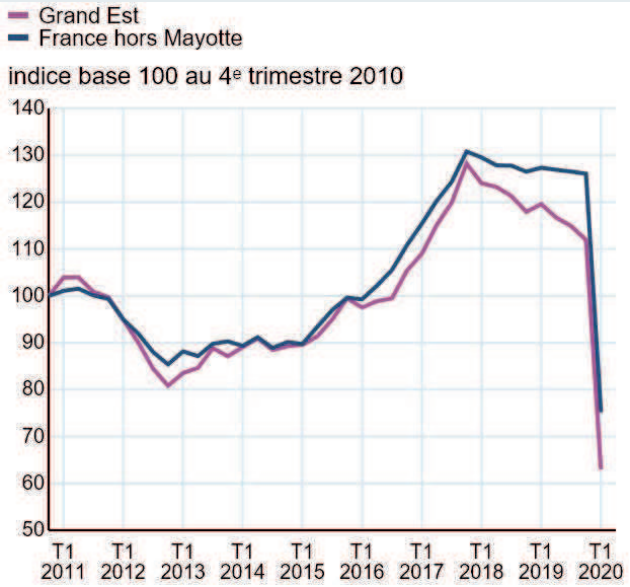

Notes : données CVS, en fin de trimestre. Les données du dernier trimestre affiché sont provisoires.
Source : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acoss-Urssaf, Dares, Insee.

3 Évolution de l'emploi salarié par secteur dans le Grand Est

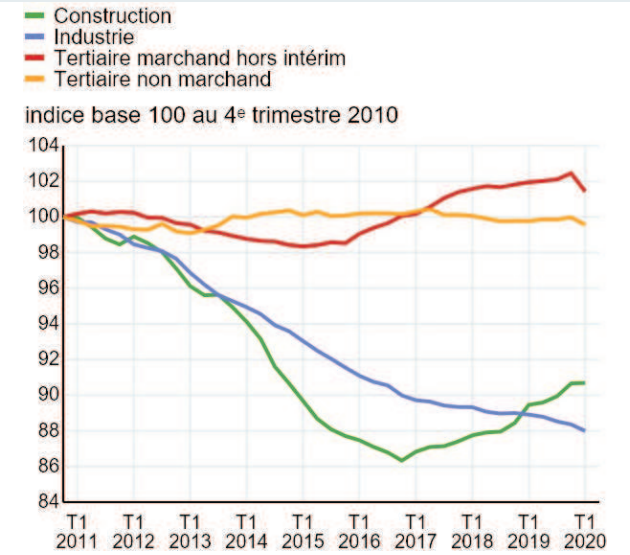

Notes : données CVS, en fin de trimestre. Les données du dernier trimestre affiché sont provisoires.
Champ : emploi salarié total.
Source : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acoss-Urssaf, Dares, Insee.

représentent 236 700 salariés, pour un total de près de 116 millions d'heures chômées demandées.

Par département, la répartition des demandes en termes de nombre d'établissements employeurs, de salariés et de volume d'heures demandées s'avère assez proche des poids économiques respectifs des départements du Grand Est.

En rapportant ces demandes ainsi que les effectifs concernés aux 132 000 établissements employeurs et au 1,4 million de salariés relevant du secteur privé, ce dispositif de soutien économique a été sollicité par 69 % des établissements, pour 63 % des salariés de la région.

Mesuré en nombres de demandes, l'impact de la crise sanitaire est un peu plus sensible dans le Bas-Rhin, le Haut-Rhin et la Moselle, départements dans lesquels plus de sept établissements sur dix sont touchés. C'est en Haute-Marne que la part de salariés concernés par une mise au chômage partiel est la plus élevée (68 %).

Les demandes sont plus faibles dans la Meuse (58 % des établissements et des salariés concernés) : le poids plus important de l'emploi privé dans le secteur de l'industrie agroalimentaire (6 % contre 3 % sur l'ensemble de la région) explique en partie ce constat.

4 Évolution de l'emploi salarié total par département

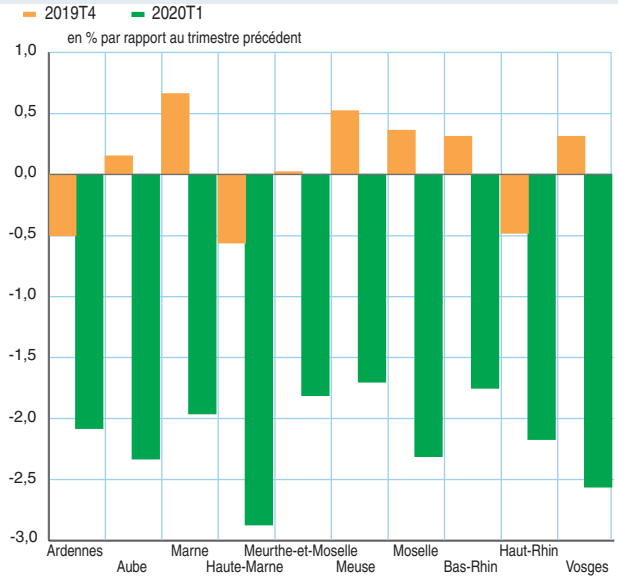

Notes : données CVS, en fin de trimestre. Les données du dernier trimestre affiché sont provisoires.
Champ : emploi salarié total.
Source : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acoss-Urssaf, Dares, Insee.

5 Répartition des demandes de mise en activité partielle selon les départements du Grand Est

	Établissements		Emplois salariés demandés		Heures chômées demandées (en millions d'heures)	
	Effectif	Part (en %)	Effectif	Part (en %)	Volume	Part (en %)
08 - Ardennes	3 716	4,1	33 483	3,8	15,5	3,6
10 - Aube	5 001	5,5	46 271	5,2	23,3	5,4
51 - Marne	9 695	10,6	90 957	10,2	41,9	9,8
52 - Haute-Marne	2 594	2,8	26 723	3,0	12,4	2,9
54 - Meurthe-et-Moselle	10 441	11,4	102 713	11,5	44,4	10,3
55 - Meuse	2 232	2,4	19 055	2,1	10,8	2,5
57 - Moselle	15 317	16,8	152 663	17,1	75,9	17,7
67 - Bas-Rhin	22 458	24,6	236 670	26,6	115,8	26,9
68 - Haut-Rhin	13 533	14,8	128 334	14,4	64,2	15,0
88 - Vosges	6 372	7,0	54 405	6,1	25,4	5,9
Grand Est	**91 359**	**100,0**	**891 274**	**100,0**	**429,6**	**100,0**
France métropolitaine	**1 161 487**	**-**	**11 379 489**	**-**	**5 341,7**	**-**

Champ : demandes d'autorisation préalable portant le motif "Coronavirus".
Source : DGEFP - Activité partielle, Traitements SESE - Direccte Grand Est.

6 Activité partielle : volume d'heures demandées et part de salariés concernés selon le secteur d'activité dans le Grand Est

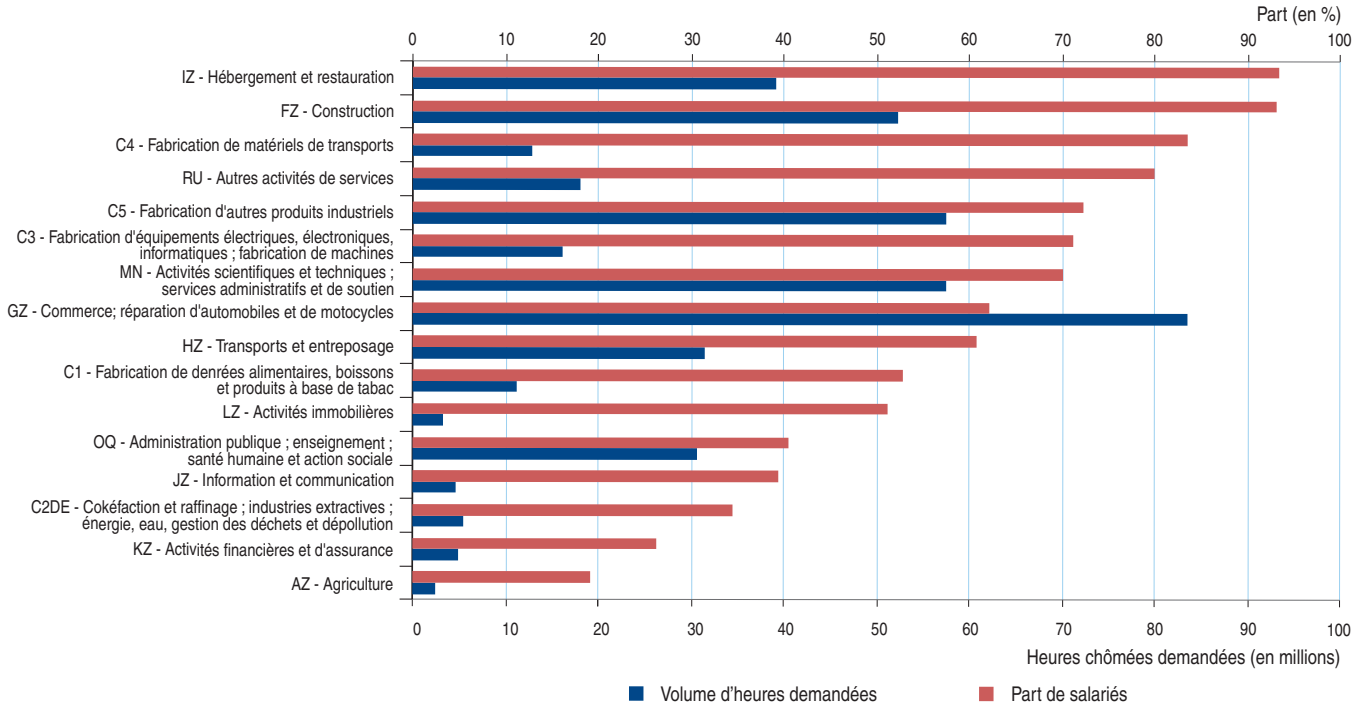

Sources : DGEFP - Activité partielle, Stocks d'établissements 2017 (définitifs), Estimations d'emplois Urssaf 2018 - Traitements SESE - Direccte Grand Est.

De nombreuses demandes en provenance des petits établissements

Sur l'ensemble de la région, les établissements de moins de 10 salariés représentent 78 % des demandes, mais ne concernent en définitive que 30 % des salariés. À l'autre extrémité, les établissements employant au moins 50 salariés ont fait 3 500 demandes, soit 4 % de l'ensemble, qui correspondent à 37 % des salariés intégrés dans le dispositif de l'activité partielle.

Près de 80 % des établissements de plus de 10 salariés ont demandé une mise au chômage partiel pour une partie ou la totalité de leurs salariés. Cette part est plus faible pour les plus petits établissements (autour de 67 %).

Construction, hébergement-restauration, activités de soutien aux entreprises et commerce, secteurs les plus touchés

Les secteurs de la construction et de l'hébergement-restauration se distinguent par la proportion très élevée de salariés concernés par une demande de mise au chômage partiel (93 %). Suivent l'industrie automobile ainsi que les autres activités de services, avec près de 80 % de salariés concernés chacun.

À l'inverse, le recours au chômage partiel est moins important dans l'agriculture, l'industrie agroalimentaire, ainsi que dans les secteurs de l'énergie, des activités financières ou de l'information-communication. Durant le confinement, ces secteurs ont poursuivi leurs activités en lien avec leur caractère stratégique et leurs fonctions essentielles.

L'activité partielle : un système protecteur pour l'emploi des salariés et les compétences des entreprises.

L'activité partielle est un outil au service de la politique publique de prévention des licenciements économiques, qui permet à l'employeur en difficulté de faire prendre en charge tout ou partie du coût de la rémunération de ses salariés.

Face à l'ampleur de la crise sanitaire liée au Covid-19, ce dispositif s'est récemment transformé et s'applique à toutes les demandes des entreprises effectuées depuis le 1er mars 2020. Auparavant forfaitaire et plafonnée à 7,74 euros, l'allocation versée par l'État à l'entreprise est désormais proportionnelle aux revenus des salariés placés en activité partielle, dans la limite d'un plafond de 4,5 SMIC et avec un minimum de 8,03 euros par heure. Cette modification du mode de calcul de l'allocation d'activité partielle vise à diminuer le reste à charge pour l'entreprise et ainsi à permettre aux entreprises d'éviter les licenciements, de conserver leurs compétences et aux salariés de conserver leur emploi.

Un fort recours à l'activité partielle dans la construction

Ce paragraphe traite des placements effectifs au chômage partiel du 1er mars 2020 au 30 avril 2020.

Alors qu'avant le 15 mars 2020, moins de 1 % des salariés du Grand Est et de France étaient concernés par le dispositif d'activité partielle (chômage partiel), ce dernier a permis de soutenir les entreprises face à la baisse d'activité provoquée par la crise sanitaire. De 20 % à 31 % des salariés de la région ont été placés en chômage partiel entre le 17 mars et 30 avril 2020, avec une proportion journalière moyenne supérieure de 1,4 point au niveau national. La proportion de salariés en activité partielle dans le Grand Est est la plus élevée pendant les dix premiers jours d'avril, avec un maximum le 3 avril 2020. Les établissements du Haut-Rhin et de la Moselle ont le plus utilisé ce dispositif (plus de 35 % des salariés le 2 avril 2020 dans le Haut-Rhin). Ceux de la Haute-Marne, de la Marne et de la Meuse, moins, avec tout de même 25 % à 30 % de salariés en activité partielle durant cette période. Dans la construction, plus de la moitié des salariés ont été placés en chômage partiel début avril. Le recours a été plus un peu moins important dans le secteur des services marchands (entre 30 et 35 %) ou dans

7 Un recours à l'activité partielle plus élevé dans le Grand Est qu'au niveau national

Part journalière des salariés en activité partielle dans le Grand Est et en France entre le 1er mars et le 30 avril 2020

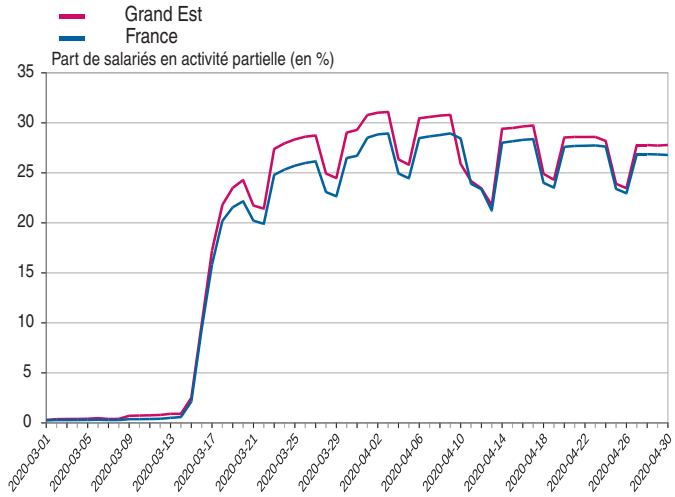

Champ : emploi salarié.
Source : déclaration sociale nominative (DSN).

8 La moitié des salariés en activité partielle dans la construction, lors des deux premières semaines d'avril

Part journalière des salariés en activité partielle dans le Grand Est par grand secteur d'activité entre le 1er mars et le 30 avril 2020

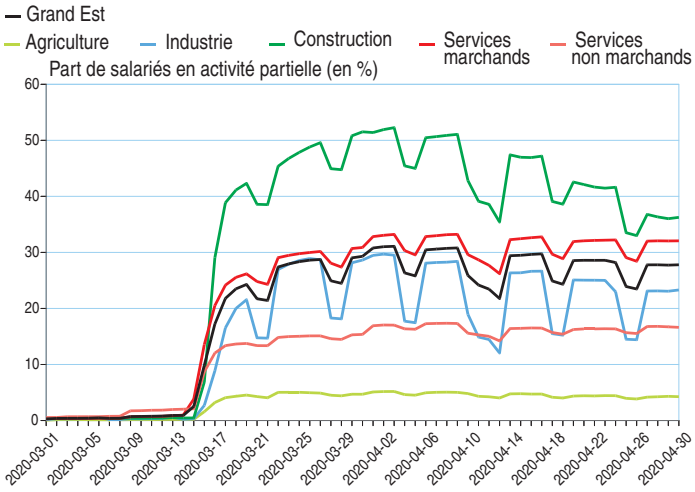

Champ : emploi salarié.
Source : déclaration sociale nominative (DSN).

9 Taux de chômage

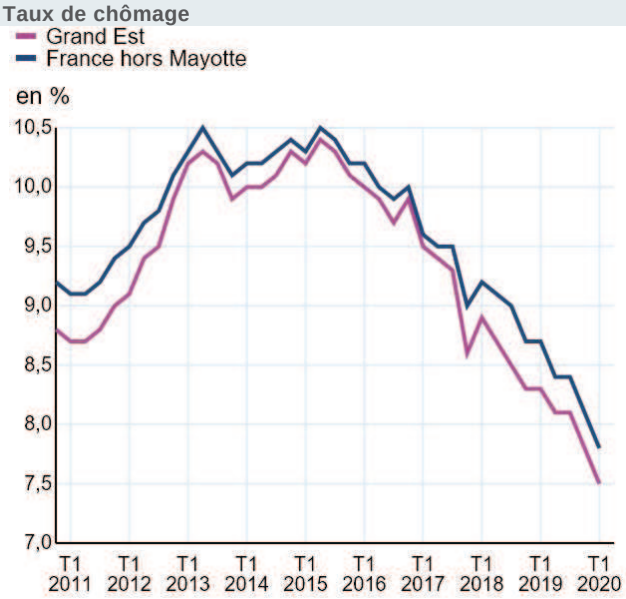

Notes : données trimestrielles CVS. Les données du dernier trimestre affiché sont provisoires.
Source : Insee, taux de chômage au sens du BIT et taux de chômage localisé.

celui de l'industrie (entre 25 et 30 %). À l'inverse, les services non marchands ont moins fait appel au dispositif, avec 13 % à 17 % de salariés en activité partielle.

Une baisse en *trompe-l'œil* du chômage au sens du BIT

Avertissement sur le marché du travail

Au premier trimestre 2020, le taux de chômage au sens du BIT diminue de 0,3 point en France (hors Mayotte), une baisse « en trompe l'oeil ».
https://insee.fr/fr/statistiques/4488364#consulter
Cette baisse du taux de chômage résulte d'un fort recul du nombre de personnes sans emploi se déclarant disponibles ou en recherche active d'emploi pendant la période de confinement. La période de confinement a en effet fortement affecté les comportements de recherche active d'emploi (pour les personnes sans emploi dont le secteur d'activité privilégié est à l'arrêt par exemple), ainsi que la disponibilité des personnes (contrainte de garde d'enfant par exemple). Au total, le chômage au sens du BIT est donc plus faible pendant cette période de confinement, sans que cela ne traduise une amélioration du marché du travail. Pour en savoir plus, cf. la note d'éclairage associée à la publication nationale sur la période de confinement.
Par ailleurs, sont compris dans l'emploi les salariés qui, avec la crise sanitaire, se sont trouvés en situation de chômage partiel ou d'arrêt-maladie (y compris pour garde d'enfant).
Enfin, l'introduction de la déclaration sociale nominative (DSN) en remplacement du bordereau récapitulatif de cotisations (BRC) peut entraîner des révisions accrues sur les données, durant la phase de montée en charge de la DSN.

Au 1er trimestre 2020, le taux de chômage dans le Grand Est s'établit à 7,5 % de la population active, en baisse de 0,3 point sur le trimestre et de 0,8 point sur l'année. Ces valeurs sont très proches du niveau national, pour lequel le chômage représente 7,6 % de la population active (- 0,2 point sur le trimestre et - 0,8 point sur l'année).

Le nombre de chômeurs décroît dans tous les départements, de - 0,1 point dans le Haut-Rhin à - 0,4 point dans les Vosges. Il recule dans toutes les zones d'emploi, sauf à Saverne où il demeure stable.

Légère augmentation du nombre de demandeurs d'emploi

En revanche, le nombre d'inscrits à Pôle Emploi de catégories A, B et C (443 060) augmente légèrement sur le trimestre (+ 0,1 %) et baisse de 2,7 % sur un an. En France métropolitaine, le nombre d'inscrits est stable ce trimestre et diminue de 2,8 % sur un an.

Entre fin décembre 2019 et fin mars 2020, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A (tenus de rechercher un emploi et sans activité) progresse de 1 %, atteignant 275 090 (- 1,3 % sur un an). Ce nombre augmente de 0,8 % au niveau national (- 1,9 % sur un an).

Dans la région, toutes les tranches d'âge sont touchées par cette augmentation, de + 0,7 % pour les plus de 50 ans à + 1,3 % pour les moins de 25 ans.

Toutefois, le nombre d'inscrits depuis un an ou plus diminue de 1,5 % sur le trimestre et de 5,3 % sur un an. Ces chômeurs de longue durée représentent 47,7 % des demandeurs d'emploi (46,9 % en France métropolitaine). À l'inverse, le nombre d'inscrits depuis moins d'un an progresse de 1,6 % (- 0,3 % sur un an).

Au 1er trimestre 2020, le nombre d'entrées à Pôle emploi s'accroît de 6,3 %. Les premières entrées sur le marché du travail et les entrées pour retour d'activité sont en baisse (- 10 % et - 2,5 %). Par contre, les entrées pour fin de mission d'intérim sont en très forte hausse (+ 57 %), devant les entrées pour démission et pour fin de contrat (+ 12 %), pour licenciement économique et pour rupture conventionnelle (+ 9 % et + 5,5 %).

10 Taux de chômage localisé par zone d'emploi au 1er trimestre 2020

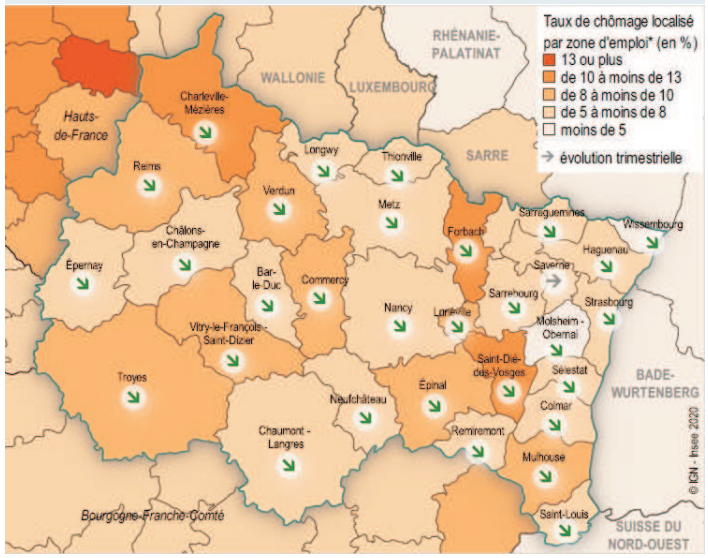

Note : données provisoires pour le premier trimestre 2020.
* Zone d'emploi (FR), Région (BE), Land (DE), Pays (LU), Suisse du Nord-Ouest (CH).
Sources : Insee, Statbel, Destatis, Statec, OFS.

11 Une reprise d'activité progressive depuis la fin du confinement

Ralentissement de l'activité économique par rapport à la situation d'avant la crise sanitaire

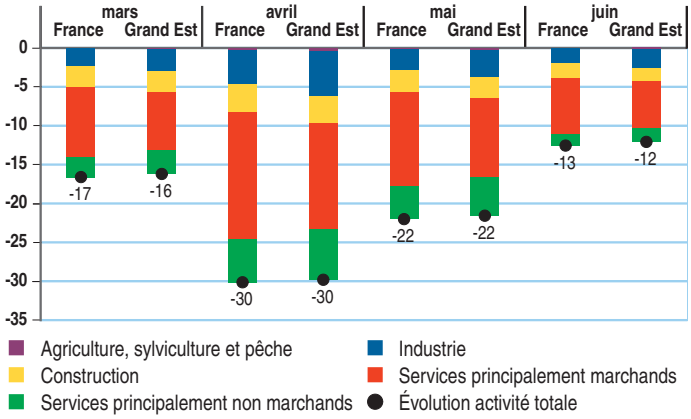

Source : estimations Insee.

12 Estimation du ralentissement économique au mois de juin dans le Grand Est, par secteur

	Poids du secteur (en %)	Perte d'activité (en %)	Contribution du secteur (en %)
Agriculture	3	-4	-0,1
Industrie	20	-12	-2,4
dont *IAA*	*4*	*-4*	*-0,2*
équipements électriques et machines	*2*	*-16*	*-0,4*
matériel de transport	*1*	*-41*	*-0,5*
Construction	6	-31	-1,8
Services marchands	46	-13	-6,1
dont *commerce*	*10*	*-16*	*-1,6*
transports	*4*	*-28*	*-1,2*
hôtels restaurants	*2*	*-20*	*-0,5*
finance	*3*	*-6*	*-0,2*
activités scient. et techn. et services adm.	*8*	*-13*	*-1,1*
autres services	*3*	*-44*	*-1,3*
Services non marchands	26	-7	-1,7
Total	**100**	**-12**	**-12**

Note : les pertes par secteur sont basées sur l'estimation du ralentissement économique du secteur (NAF en 17 postes) au niveau national.
Source : estimations Insee.

En raison de la crise sanitaire et du confinement, la hausse des demandeurs d'emploi de catégorie A s'accélère en avril (+ 22,3 %), après une progression de 6,3 % en mars.

Ralentissement de l'activité et reprise partielle dans l'industrie manufacturière et la construction

Ce paragraphe traite de la baisse de l'activité économique mensuelle mesurée entre mars et juin.

Dans le Grand Est, la perte d'activité est estimée à 30 % au mois d'avril. La baisse a été plus limitée en mars, les mesures généralisées de confinement étant entrées en vigueur le 17. Depuis la fin du confinement, l'activité économique régionale repart progressivement. En juin, elle serait encore inférieure de 12 % à son niveau d'avant-crise (fin 2019). La baisse est similaire au niveau national.

Par leur poids important dans l'activité économique, les services marchands sont les principaux contributeurs au ralentissement. Cependant, en juin, l'industrie manufacturière est toujours nettement éprouvée. Ainsi, dans la fabrication de matériel de transport et la fabrication d'équipements et de machines, l'activité serait respectivement 41 % et 16 % inférieure à son niveau d'avant la crise sanitaire, et dans la construction, encore 31 % plus faible qu'habituellement.

L'hébergement-restauration et les transports toujours fortement affectés en juin

Dans les services marchands, l'activité repart différemment selon les secteurs. Après un arrêt presque total, elle redémarre nettement dans l'hébergement et la restauration depuis le 2 juin. Les mesures sanitaires limitent cependant l'accueil des clients, et en juin, l'activité du secteur resterait 20 % plus faible qu'à fin 2019.

Le transport de marchandises demeure fortement affecté par le ralentissement de l'activité industrielle. Le transport de personnes est également toujours réduit, notamment le transport aérien, malgré la levée des principales interdictions. En juin, l'activité du secteur du transport et de l'entreposage resterait 28 % plus basse qu'avant la crise sanitaire.

D'autres secteurs ont mieux résisté à la crise. C'est le cas de l'information et de la communication. Après une perte d'activité de 10 % en avril, l'activité du secteur au mois de juin ne serait que 7 % inférieure à son niveau de fin 2019.

Les services principalement non marchands (santé, éducation…) retrouvent en juin un niveau d'activité assez proche de celui de début d'année (- 7% après une perte d'activité de 25 % en avril et 20 % en mai).

Un ralentissement plus marqué dans les départements alsaciens

En juin, certains départements restent un peu plus atteints que d'autres par la crise sanitaire. Le ralentissement économique varierait de - 11 % dans la Marne à - 13 % dans le Haut-Rhin et le Bas-Rhin.

La Marne, l'Aube et la Meuse seraient les moins touchés, avec des baisses d'activité inférieures à 12 %. Dans ces trois départements, l'agriculture et l'industrie agroalimentaire occupent une place plus importante que dans l'ensemble de la région. Ces secteurs, essentiels à la vie du pays, ont bien résisté à la crise. Dans la Meuse, la forte part des services marchands (32 % contre 26 % dans la région) limite également le ralentissement économique.

À l'inverse, l'activité économique des départements alsaciens serait toujours davantage ralentie en raison du poids plus élevé des secteurs fortement touchés, tels que la construction et l'industrie automobile dans le Haut-Rhin, l'hébergement-restauration et les services aux entreprises dans le Bas-Rhin. Le poids des services principalement non marchands y est également plus faible que dans l'ensemble du Grand Est.

13 Baisse de l'activité économique en juin selon les départements

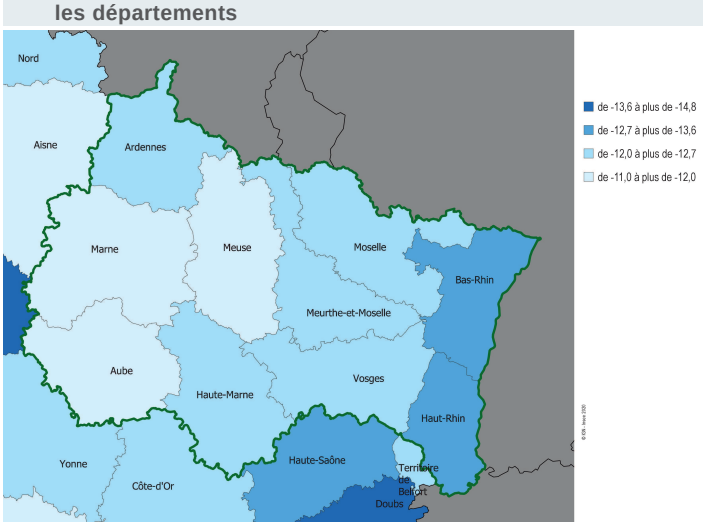

Source : Insee, estimations de baisse d'activité en juin 2020.

14 Créations d'entreprises

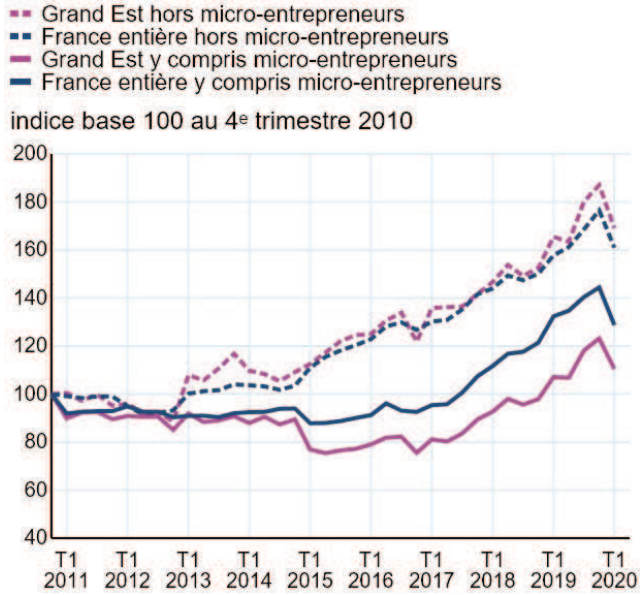

Note : données trimestrielles corrigées des variations saisonnières (CVS).
Champ : ensemble des activités marchandes hors agriculture.
Source : Insee, REE (Répertoire des Entreprises et des Établissements - Sirene).

15 Défaillances d'entreprises

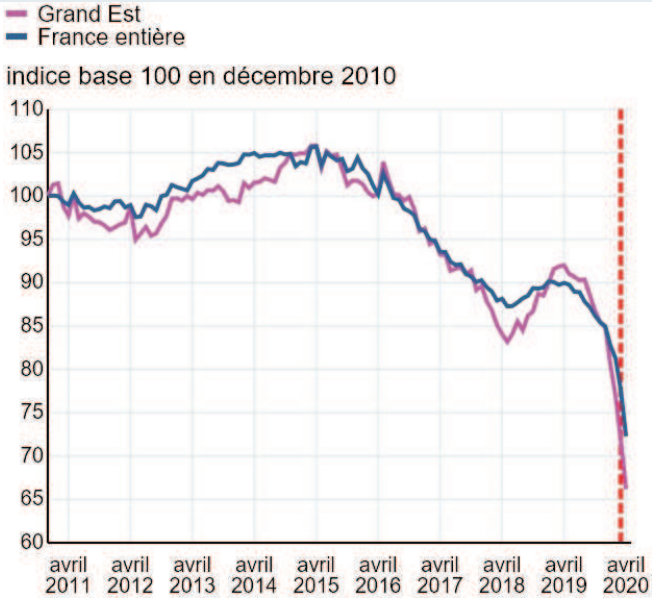

Notes : données mensuelles brutes au 18 mai 2020, en date de jugement. Chaque point représente l'évolution du cumul des douze derniers mois. La ligne verticale rouge représente la fin du trimestre d'intérêt.
Source : Fiben, Banque de France.

Baisse importante des créations d'entreprises

Au 1er trimestre 2020, 10 740 entreprises sont créées dans le Grand Est, soit une forte baisse par rapport au 4e trimestre 2019 (- 10,4 %). La diminution est plus marquée pour les micro-entreprises que pour les entreprises classiques (- 11,6 % contre - 9,5 %). Au niveau national, le repli est de même ampleur (- 10,8 %), et les créations de micro- entreprises baissent aussi plus vite que les créations d'entreprises classiques (respectivement - 13,2 % et - 8,8 %).

Les créations d'entreprises mensuelles laissent entrevoir les conséquences économiques du début de la crise sanitaire dès mars 2020 : elles reculent de 23 % par rapport à février. De plus, elles sont nettement moins nombreuses qu'un an auparavant (- 18 %), alors qu'en janvier et en février 2020, elles étaient bien supérieures à leur niveau de janvier et février 2019 (respectivement + 16 % et + 11 %). En avril et en mai, les immatriculations d'entreprises sont également en forte baisse comparées à avril et mai 2019 (- 44 % et - 20 %)

Les créations d'entreprises diminuent dans chacun des quatre grands secteurs d'activité. La baisse la plus forte concerne celui des services (- 11,7 % au 1er trimestre 2020 par rapport au 4e trimestre 2019), avec en particulier une chute de 15,9 % des immatriculations de micro-entreprises. L'industrie enregistre la plus faible baisse (- 4,8 %), grâce à un recul limité des créations d'entreprises classiques (- 2,4 %).

Le nombre des créations d'entreprises cumulées d'avril 2019 à mars 2020 augmente cependant légèrement comparé au cumul à fin 2019 (+ 0,8 %). Dans la Meuse et dans la Marne, il recule respectivement de 1,5 % et 1,4 % par rapport à fin 2019. Les créations sur 12 mois sont stables dans le Bas-Rhin et augmentent de 1,0 % à 3,1 % dans les autres départements de la région.

Des défaillances d'entreprises en fort recul

Entre avril 2019 et mars 2020, dans le Grand Est, 3 330 entreprises ont déposé le bilan, soit 15 % de moins qu'entre janvier et décembre 2019. Au niveau national, la baisse est nettement plus faible (- 9 %). Cette diminution s'observe dans tous les départements de la région (de - 4 % à - 22 %). Le Haut-Rhin, la Meurthe-et-Moselle et la Moselle connaissent les plus forts reculs des défaillances d'entreprises (respectivement - 22 %, - 21 % et - 18 %). Elles baissent le moins dans les Ardennes, la Haute-Marne et la Meuse (- 4 %, - 6 % et - 7%). Les dépôts de bilan reculent nettement dans tous les grands secteurs d'activité, de - 14 % dans le commerce à - 20 % dans l'agriculture.

Le nombre de défaillances d'entreprises cumulées sur 12 mois diminue de 22 % par rapport à la même période un an auparavant. La baisse est particulièrement marquée dans l'industrie (- 30 %). Fin avril 2020, la diminution du nombre de dépôts de bilan cumulés sur 12 mois s'accélère : - 28 % par rapport à fin avril 2019 tous secteurs confondus, et - 37 % dans l'industrie.

Néanmoins, cette baisse est sans doute artificielle, du fait de la réduction de l'activité des juridictions commerciales pendant le confinement et des changements réglementaires temporaires.

Les autorisations de construction non résidentielles repartent à la baisse

Au 31 mars 2020, le nombre de logements autorisés à la construction est en recul de 7 % sur un an dans le Grand Est. Il stagne en France. Plus de la moitié des 26 400 autorisations accordées dans la région le sont dans le Bas-Rhin, le Haut-Rhin et la Marne. En données cumulées sur douze mois, la baisse dans ces départements varie de 18 % (Bas-Rhin) à 13 % (Marne). La Moselle et la Meurthe-et-Moselle rassemblent un tiers des logements autorisés, en progression respective de 8 % et 2 %. Dans l'Aube, la hausse est de 43 %. Les autorisations de logements collectifs et résidentiels chutent de 14 % dans le Grand Est, alors que celles des logements individuels groupés augmentent de 10 %.

16 Évolution du nombre de logements autorisés à la construction

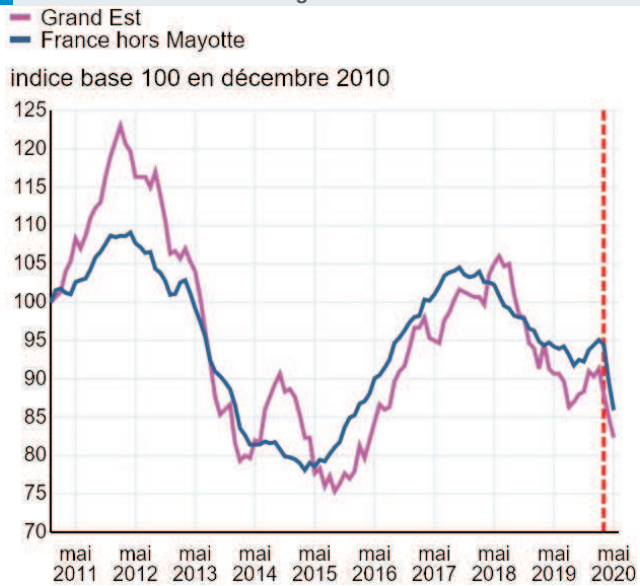

Notes : données mensuelles brutes, en date réelle. Chaque point représente l'évolution du cumul des douze derniers mois. La ligne verticale rouge représente la fin du trimestre d'intérêt.
Source : SDES, Sit@del2.

17 Évolution de la consommation* d'électricité du 1er mars au 21 juin

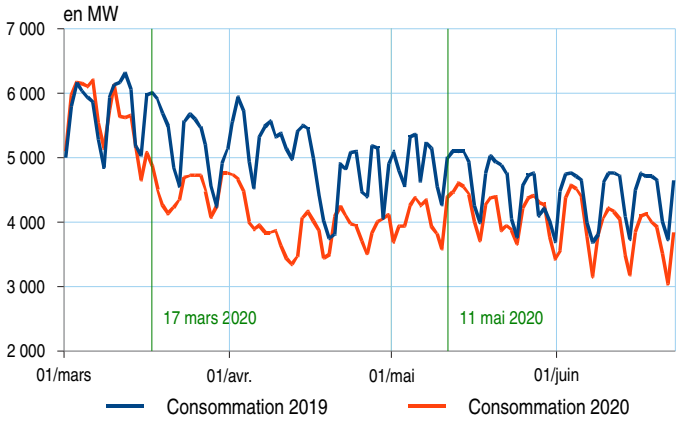

* consommation moyenne par jour, calculée à partir des données en puissance par tranche de 15 minutes, en Méga Watt.
Note : les données 2019 sont décalées de deux jours pour que les week-ends coïncident et faciliter la comparaison à 2020.
Source : Réseau de transport d'électricité, données éco2mix (consolidées en 2019, en temps réel en 2020) ; traitements Insee.

18 Évolution des transactions par carte bancaire en glissement annuel* depuis la semaine 10 (du lundi 2 au dimanche 8 mars 2020)

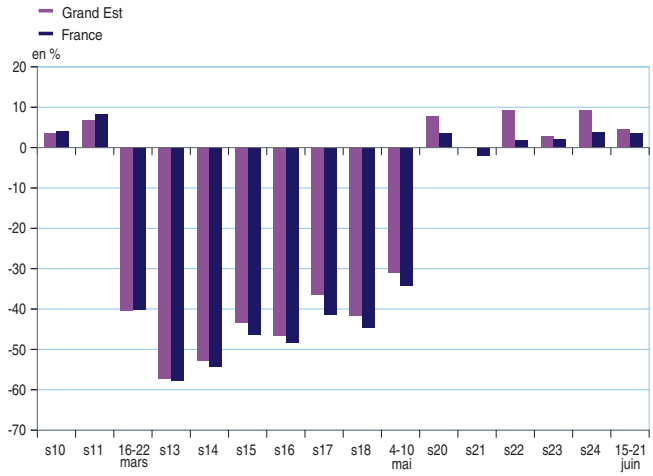

* Glissement annuel : comparaison d'une semaine avec la même semaine de 2019.
Note : la semaine 13 est la première semaine de confinement complète.
Sources : Carte Bancaire CB. Calculs Insee.

Dans la région, le nombre de logements commencés entre avril 2019 et mars 2020 est en retrait de 6 % comparé au cumul annuel précédent. La tendance est moins prononcée en France (- 3 %). Au cours des douze derniers mois, les mises en chantier de logements se replient fortement dans le Haut-Rhin, l'Aube, le Bas-Rhin et en Meurthe-en-Moselle (de - 19 % à - 8 %). Avec 3 300 ouvertures de chantier sur un an contre 2 700 au cours des douze mois précédents, la croissance est de 24 % dans la Marne. La construction dans les départements moins densément peuplés des Ardennes, de la Haute-Marne et de la Meuse est également orientée à la hausse.

En cumul annuel, les surfaces de locaux autorisées à la construction diminuent de 16 % dans le Grand Est par rapport au cumul précédent, alors qu'elles sont stables en France. Les surfaces non résidentielles autorisées progressent uniquement dans deux départements : le Haut-Rhin et la Marne (respectivement + 13 % et + 1 %). Les surfaces autorisées dans les départements de Moselle et de Meurthe-et-Moselle sont réduites d'un tiers comparées à l'année précédente. Les baisses sont notables également dans les départements de l'Aube, des Ardennes, des Vosges et de la Meuse, mais sur des volumes moins importants.

Entre avril 2019 et mars 2020, les mises en chantier de locaux non résidentiels augmentent de 2 % dans le Grand Est, comme en France. Dans le Bas-Rhin, qui représente plus d'un quart des surfaces de locaux mis en chantier, la croissance est de 10 %. Elle grimpe à 17 % en Moselle, 30 % en Meurthe-et-Moselle et 63 % dans la Meuse. Par contre, sur la même période, les surfaces de locaux non résidentiels commencés sont en recul dans les départements du Haut-Rhin, de la Haute-Marne, de l'Aube, des Vosges et des Ardennes, dans des proportions variant de 6 % à 44 %.

La consommation d'électricité décroît également

Le confinement entraîne une baisse de l'activité économique, qui se reflète dans les consommations d'électricité. La chute de consommation relève essentiellement des entreprises, celle des ménages augmentant avec le confinement et le télétravail, mais baissant avec les températures clémentes du printemps.

Dans l'ensemble de la région, la puissance moyenne quotidienne d'électricité consommée passe de 5 640 MW du 1er au 16 mars 2020, à 4 105 MW par jour durant les huit semaines du confinement (du 17 mars au 10 mai), soit un repli de 28 %. Sur cette même période, de mi-mars à mi-mai, l'écart est de 19 % entre 2019 et 2020. Durant la deuxième quinzaine d'avril, la diminution est moindre (- 1,7 % par rapport aux 15 jours précédents). Puis, avec le déconfinement, la consommation repart doucement, demeurant toutefois en deçà de celle de 2019.

Contexte international
Une récession mondiale soudaine et de grande ampleur

La crise sanitaire a touché la majorité des pays du monde et la quasi-totalité des économies avancées, paralysant l'activité du fait des mesures d'endiguement mises en place. Dans les économies avancées, la chute de l'activité a débuté globalement à la mi-mars pour se prolonger au mois d'avril. Depuis lors, l'activité se rétablit graduellement dans les pays où l'épidémie a pu être maîtrisée, au rythme des calendriers d'allègement des mesures de restriction. L'environnement international reste toutefois très incertain, et ce durablement, d'autant que la menace d'une deuxième vague épidémique continue de planer dans certains pays.

Chute des transactions par carte bancaire

Avertissement

Les données utilisées dans cette partie proviennent de Cartes Bancaires CB et couvrent l'essentiel des transactions par carte bancaire. Elles sont tirées d'une extraction de transactions anonymisées et agrégées à l'échelle départementale afin de respecter les exigences de confidentialité. Ces informations sont sujettes à certaines limites. Les données utilisées concernent tout détenteur de carte bancaire CB sur le territoire français, ce qui, outre les ménages, peut recouvrir aussi des entreprises. Ces données ne recouvrent pas les transactions réalisées par d'autres moyens de paiement (espèces, chèques, tickets restaurant, etc.). De plus, à l'inverse des données utilisées à l'échelle nationale, notamment dans l'estimation de la perte de consommation des ménages, les données départementales intègrent certaines transactions non assimilables à de la consommation (dons à des associations, achat de timbres fiscaux, etc.). Enfin, les transactions à distance (notamment celles sur internet) ne sont pas prises en compte.

La baisse d'activité se mesure également par les montants de transactions effectuées par carte bancaire. Ceux-ci ont chuté de 45 % entre la semaine 11 (9 au 15 mars) et la première semaine du confinement (16 au 22 mars). Par rapport à l'an dernier, la chute est aussi flagrante : les diminutions varient entre - 57 % pour la semaine du 23 au 29 mars, première semaine complète de confinement, comparé à la même semaine en 2019, et - 31 % pour la semaine 19 - du 4 au 10 mai. Globalement, sur les huit semaines, les dépenses ont baissé de 44 % comparées à 2019.

Dès le début du déconfinement, les transactions repartent avec un rebond de 56 % la semaine du 11 au 17 mai, comparées à la semaine précédente.

Si le Grand Est présente un repli semblable à celui de l'ensemble de la France au début du confinement, il semble moins fort par la suite. De même, la reprise de la consommation s'avère également plus importante, avec des hausses des montants de transactions supérieures à celles du niveau national.

Pendant toute la durée du confinement, dans la Marne, les transactions totales diminuent de 51 % par rapport à la même période de 2019 ; dans le Bas-Rhin et le Haut-Rhin, les reculs sont du même ordre de grandeur (autour de 48 %), tandis qu'ils ne sont que de 32 % dans la Meuse et les Ardennes. ■

Contexte national
Après avoir chuté lourdement pendant la période de confinement, l'activité se rétablit progressivement

Les mesures prises pour endiguer la propagation du Covid-19, notamment le confinement de la population entre le 16 mars et le 11 mai, ont entraîné une brusque chute de l'activité économique: pendant la période de confinement, elle se serait située à environ un tiers en deçà de la normale. La consommation des ménages a chuté dans des proportions similaires.

La sortie graduelle du confinement a permis le rebond de la consommation et le redémarrage plus progressif de l'activité. En juin, la consommation serait « seulement » de 3 % en deçà de son niveau d'avant crise. L'activité resterait plus dégradée, de 12 % inférieure à la normale en juin. La production industrielle, notamment, pâtirait d'une demande internationale en berne et d'importants stocks à écouler. Certains services en revanche auraient vu leur activité se redresser nettement en juin (hébergement-restauration). Au deuxième trimestre, le PIB aurait ainsi diminué de 17 %, après - 5,3 % au premier. La dynamique de reprise amorcée en mai puis juin anticiperait une baisse du PIB d'environ 9 % sur l'année 2020.

Activité en recul dans tous les pays frontaliers

L'impact de la pandémie sur la performance économique **allemande** est sévère au premier trimestre 2020, mais en deçà de celui de la crise financière du 1er trimestre 2009 (- 4,7 %). La croissance recule de - 2,2 % après - 0,1 % et + 0,3 % aux deux trimestres précédents. La baisse de la consommation intérieure et des investissements en équipements affecte l'activité économique (- 3,2 % et - 6,9 %) et n'est compensée ni par la hausse des investissements dans la construction, ni par la consommation publique (+ 4,1 % et + 0,2 %). Les exportations chutent également de 3,1 % et les importations de 1,6 %. Le nombre d'actifs en emploi (45 millions) est en baisse de 1,0 % comparé au trimestre précédent, mais progresse de 0,3 % par rapport au 1er trimestre 2019. La mise en place de l'activité partielle à partir de la deuxième quinzaine de mars n'a pas d'incidence sur le nombre de personnes en emploi. Comparées à l'année précédente, les heures travaillées reculent néanmois de 1,3 % pour l'ensemble des actifs. Le nombre estimé de chômeurs augmente fin mars 2020 de 7,0 % par rapport à fin décembre 2019, et de 11,7 % comparé à mars 2019. Le chômage au sens du BIT touche 3,5 % de la population active allemande, soit + 0,3 point par rapport à décembre et mars 2019.

Le **Bade-Wurtemberg** enregistre une perte d'activité dans le commerce et la réparation d'automobiles, et le secteur hôtelier. D'après les résultats provisoires, le chiffre d'affaires de ces secteurs chute respectivement de 18 % et de 47 % par rapport au premier trimestre 2019. Globalement, le commerce extérieur conserve son dynamisme : les exportations ne baissent que de 0,1 % à 51,7 milliards d'euros, principalement à destination des pays européens et de la Chine (- 2,8 % et - 4,8 %), et compensées par la hausse vers les États-Unis (+ 11,2 %). En **Rhénanie Palatinat**, le PIB continue de reculer (- 0,8 % après - 0,6 % et - 0,5 %). Les commandes de produits industriels diminuent de 2,4 % par rapport au même trimestre de 2019, entraînant un repli de la production, du chiffre d'affaires et des exportations (- 10,3 %, - 7,4 % et - 9,4 %). Dans le même temps, l'emploi progresse de 0,1 % dans le Bade-Wurtemberg, mais fléchit de 0,1 % en Rhénanie-Palatinat et de 0,8 % dans la **Sarre**. Le chômage conserve néanmoins son bas niveau pour s'établir à 3,4 % dans le Bade-Wurtemberg, 4,6 % en Rhénanie Palatinat et 6,4 % en Sarre.

En **Suisse**, la crise sanitaire plombe également l'activité. Le PIB recule de 2,6 %, après la croissance des trimestres précédents (+ 0,3 % et + 0,4 %). La valeur ajoutée baisse nettement dans presque tous les domaines, comme l'hôtellerie-restauration, les transports, le commerce et l'industrie manufacturière (- 23,4 %, - 5,1 %, - 4,4 % et - 1,3 %). En revanche, le secteur financier résiste avec + 2,3 %, ainsi que les exportations (+ 3,4 %), grâce à la forte demande de produits chimiques et pharmaceutiques. Les emplois (5,10 millions) se contractent de 0,1 %, mais progressent de 0,6 % par rapport au même trimestre de 2019. La **Suisse du Nord-Ouest** perd 0,6 % de ses emplois sur un trimestre, mais en gagne autant sur un an. Un cinquième des 181 000 personnes non suisses qui travaillent en Suisse et résident en France habitent dans un département alsacien. Le nombre de frontaliers alsaciens augmente de 2,8 % en une année, soit une hausse inférieure à celle de l'ensemble des Français travaillant en Suisse (+ 4,1 %). Le chômage au sens du BIT concerne 4,5 % de la population active au premier trimestre (+ 0,6 point en trois mois). En Suisse du Nord-Ouest, il passe de 3,4 % à 4,9 %.

Au **Luxembourg**, la croissance recule de 2,9 % au premier trimestre 2020, après + 3,0 % au cours des deux trimestres précédents. En effet, la valeur ajoutée fléchit dans les branches comme celles du commerce, transports, hébergement-restauration (- 5,4 %), de l'industrie et la construction (- 3,4 %), des activités financières et d'assurance (- 2,9 %). L'emploi salarié est freiné, mais progresse néanmoins de 0,3 % en variation trimestrielle et de 2,9 % sur un an. L'emploi frontalier est toujours dans une dynamique légèrement plus favorable (+ 3,3 % en un an et + 0,2 % comparé au trimestre précédent). Les effectifs des frontaliers venant de France et de Belgique stagnent, alors qu'ils progressent de 0,7 % en provenance d'Allemagne. Dans ce contexte, le nombre de demandeurs d'emploi repart à la hausse (+ 13,5 % entre décembre 2019 et mars 2020 et + 17,4 % sur un an), et le chômage au sens du BIT atteint 6,1 % de la population active, contre 5,4 % en décembre 2019.

En **Belgique**, la croissance se contracte de - 3,6 % au 1er trimestre 2020, après + 0,5 % et + 0,4 %. La valeur ajoutée régresse de 2,7 % dans l'industrie, de 5,1 % dans la construction et de 3,2 % dans les services. Elle diminue de 7,2 % dans le secteur du commerce de gros et de détail, de la réparation de véhicules automobiles et de motocycles, du transport et de l'hébergement-restauration, et c'est ce secteur principalement qui contribue au repli de l'activité économique (- 1,2 point). La demande intérieure ainsi que les exportations se dégradent (- 6,5 % et - 3,8 %). Néanmoins, ces dernières ont contribué positivement à la croissance (+ 0,8 point), car les importations ont chuté davantage (- 4,7 %). L'emploi est en léger repli (- 0,2 %), mais sur un an il progresse de 1,1 %.

Le taux de chômage à 5,1 % ne baisse que de 0,1 point entre le 4e trimestre 2019 et le 1er trimestre 2020 et de - 0,5 point sur un an. **En Wallonie**, le nombre d'actifs occupés augmente de 0,1 % sur trois mois mais fléchit de 1,3 % sur un an. Le taux de chômage continue de baisser et passe de 7,6 % au dernier trimestre 2019 à 7,1 % au premier trimestre 2020.

Insee du Grand Est
Cité Administrative Gaujot
14 rue du Maréchal Juin
CS 50016
67084 Strasbourg Cedex

Directeur de la publication :
Yves Calderini

Rédaction en chef :
Laurence Luong

ISSN 2492-5152
© Insee 2020

Pour en savoir plus

- « Point de conjoncture du 8 juillet 2020 », *Note de conjoncture*, Insee, juillet 2020.
- Tableau de bord Conjoncture : Grand Est, Insee.fr, juillet 2020
- « Le bilan économique régional 2019 », *Insee Conjoncture Grand Est* n° 22, juin 2020.
- « Le chômage repart à la hausse », *Insee Conjoncture Grand Est* n° 21, janvier 2020.

Insee
Mesurer pour comprendre
Grand Est